



Limites du domaine d'application du mesurage

Les surfaces mentionnées ont fait l'objet d'un lever régulier et la superficie privative (dite 'surface Carrez') est conforme à la définition du Décret n°67-223 du 17 mars 1967. Les mesures ont été réalisées à l'aide d'un mètre ruban et d'un télémètre laser, sur la base du bien tel qu'il se présentait matériellement au jour de la visite, conformément à la jurisprudence constante (Cour de cassation 3^e Chambre civile du 5/12/2007 et du 2/10/2013). Dans le cas où le règlement de copropriété n'a pas été fourni, il appartient au vendeur de contrôler que la totalité des surfaces mesurées ont bien le caractère de surface privative.

Synthèse du mesurage

Surface privative : 52,57 m²

(cinquante deux mètres carrés cinquante sept décimètres carrés)

Surface non prise en compte : 5,16 m²

Résultats détaillés du mesurage

Localité	Commentaires	Surfaces privatives	Surfaces NPC ⁽¹⁾
Appartement 2ème étage Entrée + rangement		3,98 m ²	
Appartement 2ème étage Séjour avec coin cuisine		20,00 m ²	
Appartement 2ème étage Balcon	Balcon		5,16 m ²
Appartement 2ème étage Chambre 1		9,19 m ²	
Appartement 2ème étage Dégagement		1,78 m ²	
Appartement 2ème étage Chambre 2		11,25 m ²	
Appartement 2ème étage Salle de bains		4,46 m ²	
Appartement 2ème étage WC		1,91 m ²	
SURFACES TOTALES		52,57 m²	5,16 m²

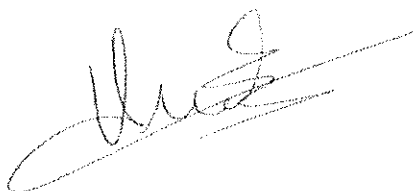
(1) Non prises en compte

Dates de visite et d'établissement de l'attestation

Visite effectuée le 15/01/2018

État rédigé à MERY-SUR-OISE, le 16/01/2018

Signature de l'opérateur de mesurage



Cachet de l'entreprise

SAS CERTIMMO

Réseau Agenda

34 Avenue Marcel Perrin

95540 MERY-SUR-OISE

Tél : 01 34 24 97 65 - Fax : 01 30 38 08 17

contact@certimmo95.fr

SIRET : 444 221 675 00036 - APE : 7112 B

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité (annexes comprises), et avec l'accord écrit de son signataire.

Annexes

Plans et croquis

■ Planche 1/1 : Appartement - 2ème étage